

Rapports du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 28 avril 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation dix-sept résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

(1^e à 3^e résolutions)

Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de Séché Environnement ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende d'un montant de 0,95 euro par action, mis en paiement à compter du 11 juin 2015.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2014, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2014.

(4^e résolution)

Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à prendre acte qu'aucune convention, ni engagement réglementé, visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'ont été conclus au cours de l'exercice, et qu'aucune convention, ni engagement réglementé antérieurement autorisé ne se sont poursuivis au cours de l'exercice.

(5^e résolution à 12^e résolution)

Nomination de six administrateurs et Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Il est tout d'abord proposé à l'assemblée générale, dans le cadre des 5^e à 10^e résolutions, de nommer Madame Pascale Amenc-Antoni, Madame Carine Salvy, Madame Françoise Tauzinat, Monsieur Maxime Séché, Monsieur Pierre-Henri Chappaz, et Monsieur Guillaume Cadiou en qualité d'administrateurs et ce, pour une durée de trois années, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Diplômée de Paris Assas et Science Po de Paris, **Pascale Amenc-Antoni** a commencé sa carrière comme journaliste spécialisée dans le secteur du pétrole et du gaz, métier qu'elle a exercé de 1973 à 1982. Elle entre ensuite au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, où elle dirige successivement, de 1983 à 2006, les relations presse, la communication, les ressources humaines, le cabinet de l'administrateur général du CEA, le centre de recherche du CEA de Cadarache et l'agence ITER France. Elle est Présidente fondatrice du pôle de compétitivité Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre). De 2006 à 2010, elle est adjointe pour l'administration, puis Conseiller spécial du directeur général d'ITER. De 2011 à 2013, elle est Directeur général de COMIA, joint-venture entre Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Comex Nucléaire. En janvier 2011, elle crée et dirige, depuis cette date, la publication Energymed.

Diplômée de l'ESSEC, du CFA Institute et de l'IFA, **Carine Salvy** a débuté sa carrière comme analyste financier sur le secteur des utilities chez Paribas à Sao Paulo et à New York, puis chez Lazard et la Société Générale à Londres. De 2005 à 2010, elle est gérante de portefeuille chez Ecofin, une société de gestion d'investissement spécialisée dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures. Depuis 2010, elle est consultante indépendante en stratégie, finance, et gouvernance, sur des questions de gestion d'entreprise, d'évaluation d'investissements et de développement international. Nommée directeur général de Poweo en 2012, elle a mené la fusion-absorption de Direct Energie pour créer le 3^e opérateur alternatif d'énergie en France. Elle est administrateur référent de PSB Industries, une société d'emballage et de chimie de spécialité, administrateur d'ERAS, une société d'ingénierie, et de TIGF, un gestionnaire de transport et de stockage de gaz naturel.

Diplômée de l'ISG option Finance, du programme ETP Japon 1993/95, de l'INSEAD Executive Programm (finance d'entreprise), **Françoise Tauzinat** a exercé différentes fonctions financières (contrôle de gestion et financier, acquisitions) dans des entreprises industrielles françaises et dans différents secteurs (matériaux, presse, transport, services industriels), après une première expérience en audit chez Deloitte. Elle a travaillé deux ans au Japon, dans le cadre et à la suite d'un programme européen, chez Seiko. En 1995, elle entre dans le groupe CDC, en tant que Directeur Financier du groupe Beture (ingénierie et conseil). En 1998, elle rejoint le métier du Capital Investissement où elle devient, en 2001, Directeur Délégué de CDC Capital Investissement devenu depuis CDC Entreprise. En 2006, elle évolue en tant que Directeur d'investissement au sein du Fonds de Réserve pour les Retraites, en charge des programmes d'investissement non cotés en capital Investissement et en infrastructures. Elle rejoint en 2011 la Direction Finances et Stratégie de la CDC. Françoise Tauzinat est actuellement responsable du pôle Infrastructures Transport Ingénierie au sein du département Finances et Stratégie de la CDC. Elle exerce actuellement plusieurs mandats d'administratrice en tant que représentante de la CDC, dont notamment : Egis SA avec la présidence de son comité d'engagement et une présence au comité des rémunérations, la Compagnie Nationale du Rhône avec une présence aux comités d'audit et de rémunération, CDC Infrastructure. Elle est certifiée IFA.

Diplômé du programme Grande Ecole de l'EDHEC avec une spécialisation en entrepreneuriat, **Maxime Séché** commence sa carrière dans le secteur financier, d'abord à la Société Générale à Paris et à Londres en tant qu'analyste sur le secteur des utilities puis chez Paris Orléans dans le département capital investissement. Il a ensuite eu des expériences entrepreneuriales comme co-fondateur de L14, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables, et de BlueNRGY, une société américaine de services et de logiciel à destination du secteur des énergies renouvelables. Il est actuellement directeur de la stratégie de Séché Environnement.

Monsieur Maxime Séché est lié à la société par un contrat de travail à durée indéterminée, conclu en date du 27 novembre 2013 avec prise d'effet le 2 décembre 2013, et occupe dans la société le poste de Directeur général adjoint. Les conditions d'antériorité du contrat de travail et d'emploi effectif, énoncées dans l'article L225-22 du Code de commerce étant respectées, le contrat de travail de Monsieur Maxime Séché se poursuivra avec sa rémunération propre, après sa nomination en qualité d'administrateur.

Diplômé de l'ESSEC (programme « Grande Ecole ») en 2003, avec une double spécialisation en finance et en droit (membre du Cursus Droit de l'ESSEC), **Pierre-Henri Chappaz** a été recruté au sein du département des Affaires Financières de Rothschild & Cie en 2003 comme Attaché de Direction fusion-acquisition. Dans le même temps, il enseigne en tant que Chargé de Cours à l'ESSEC entre 2003 et 2004 au sein du département Droit - séminaire de droit civil (responsabilité civile) et séminaire de droit pénal (sociologie criminelle). Il a été promu au grade de Directeur au sein de Rothschild & Cie en 2010. Il est gérant de la commandite Rothschild & Cie (mandat social en cours) depuis janvier 2013. Il a été nommé Managing Director au sein des activités « Global Financing Advisory » du groupe Rothschild en 2014.

Diplômé de l'école polytechnique, de l'école nationale des ponts et chaussées et du collège des ingénieurs, **Guillaume Cadiou** commence sa carrière, de 2003 à 2006, en tant qu'adjoint au chef du bureau des finances et des politiques de l'Union européenne, à la direction du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. De 2006 à 2008, il est chargé de mission

auprès du directeur des finances et de la stratégie à la Caisse des dépôts et consignations. De 2008 à 2010, il est directeur adjoint du cabinet du ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance. Depuis 2011, il est directeur de la stratégie et du développement du groupe Imerys.

Il est ensuite proposé à l'assemblée générale, dans le cadre des 11^e et 12^e résolutions, de renouveler pour une durée de trois années les mandats d'administrateur de Messieurs Joël Siché et Jean Pierre Vallée, mandats arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

Le mandat d'administrateur de Madame Dominique Cyrot, qui arrive également à expiration à l'issue de la présente Assemblée, ne sera pas renouvelé.

En conséquence, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des 5^e à 12^e résolutions soumises à votre vote, le Conseil d'administration serait composé, à l'issue de l'Assemblée générale du 28 avril 2015, de 10 membres, dont 4 membres indépendants (soit 40% de ses membres) et 3 femmes (soit 30 % de ses membres).

Jetons de présence (13^e résolution)

La treizième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 120 000 euros pour l'exercice en cours.

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société (14^e résolution)

Par la quatorzième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 25 avril 2014, est sollicitée pour une période de dix huit mois. Elle est destinée à permettre à la Société, en conformité avec les dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- de remettre des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler des actions ainsi acquises sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix unitaire maximum d'achat à 50 euros, et d'affecter un montant global maximum de 43 174 350 euros à ce programme de rachat.

Le Conseil d'administration pourrait utiliser l'autorisation conférée aux périodes qu'il apprécierait en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, de blocs de titres, de bons, ou d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital par annulation d'actions détenues en propre par la Société (15^e résolution)

La quinzième résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à due concurrence à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 25 avril 2014 par le vote de sa neuvième résolution, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (16^e résolution)

La seizième résolution vise à déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé ne pourrait excéder le montant nominal de 172 697 euros.

Cette délégation de compétence, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 7 juin 2013, est sollicitée pour une période de vingt six mois.

Avis sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Joël Séché, Président-Directeur général (17^e résolution)

En application de l'article 24.3 du code Afep-Medef révisé en juin 2013, code auquel Séché Environnement se réfère en application de l'article L 225-37 du code de commerce, nous vous invitons, dans la dix-septième résolution à émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Joël Séché, Président-Directeur général, à savoir :

- | | |
|--|---------------|
| - Rémunération fixe : | 400 000 euros |
| - Avantage en nature (voiture mise à disposition): | 14 062 euros |
| - Jetons de présence : | 12 000 euros |

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration,